**1ers Trophées des Entreprises de Suresnes / Engagement RSE Local**

**REGLEMENT DU CONCOURS**

Ces Trophées sont destinés aux entreprises implantées à Suresnes qui souhaitent valoriser leurs actions et leurs engagements locaux en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Ils visent à faire progresser les entreprises développant leurs activités en adéquation avec les enjeux sociétaux, à valoriser les bonnes pratiques pérennes et à encourager l’implication avec les acteurs locaux.

Ces Trophées sont le fruit d’une collaboration étroite entre la Ville de Suresnes et le Suresnes Business Club.

**POURQUOI CONCOURIR AUX TROPHÉES RSE LOCAL ?**

Vous valorisez et faites connaître votre démarche et votre engagement.

Vous affirmez l’encrage local de votre entreprise, de ses dirigeants, de ses collaborateurs.

Vous partagez et enrichissez votre démarche avec d’autres porteurs de projets qui, comme vous, s’impliquent dans la RSE au niveau local.

Vous bénéficiez des retombées médias liées à l’événement : Suresnes Mag, suresnesmag.fr, sites internet spécialisés.

**Article 1 ORGANISATION DU CONCOURS**

Ce concours est organisé par le Suresnes Business Club, dit « Organisateur »

Toute participation au Concours vaut acceptation du présent Règlement.

**ARTICLE 2 CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Peuvent participer au présent concours les entreprises et organisations (les acteurs de l’économie au sens large), comptant au moins 1 personne dans leurs effectifs :

• implantées sur le territoire de Suresnes

• et engagées dans une démarche globale de RSE au niveau local ou ayant mené des actions ponctuelles d’intérêt général

L’inscription aux Trophées est gratuite. Aucun frais engendré par la participation au concours d’un candidat ne sera pris en charge par l’organisateur.

Toute candidature incomplète, hors délai ou ne répondant pas aux critères ci-dessus ne sera pas admise à concourir.

Pour concourir, le candidat, par une attestation jointe en annexe :

a/ déclare et garantir être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment brevets, marques, dessins et modèles, photos, droits d'auteur, vidéos.) attachés aux réalisations présentées ainsi qu’à tout élément du dossier de candidature,

b) ) autorise l’Organisateur à reproduire et représenter ces éléments lors de la présentation et des comptes-rendus, dans les supports de communication de l’association Suresnes Business Club et de la ville de Suresnes (le magazine Suresnes Mag et son site internet www.suresnes-emploi-entreprises.fr) ainsi que dans tout autre média et document promotionnel de ces dernières quel qu’en soit le support susceptible de valoriser les Trophées Entreprises Suresnes Engagement RSE Local. Ces autorisations intervenant sans obligation d’aucune sorte à la charge de l’Organisateur et de la Ville de Suresnes, en conséquence, le candidat garantit ces derniers de tout recours à l’égard de ce qui précède.

**ARTICLE 3 CRITÈRES DE SELECTION**

La sélection des lauréats sera effectuée par un jury composé de représentants de l’association organisatrice, de représentants d’association et de représentants de la ville de Suresnes, ci-après :

\* Vianney Raskin, Adjoint au Maire, délégué au développement Economique

\* William Peres, Président au Suresnes Business Club

\* Laure Pascal-Dranesas, Directrice du Pôle Citoyenneté et Vie Professionnelle

\* Patrick Puissant, Chargé des Relations avec les Entreprises

Les lauréats seront choisis sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs (indicateurs de suivi, résultats techniques, économiques et qualitatifs) sans ordre de priorité entre eux qui révèlent :

Le caractère innovant de la bonne pratique : le candidat montre sa capacité à innover et être précurseur.

La reproductibilité : un critère important ayant pour enjeu la diffusion des actions à fort impact dans son secteur d’activité (technique). Il faut prendre en compte la faisabilité du partage de la(les) bonne(s) pratique(s).

L’engagement du responsable sur sa stratégie RSE : le candidat donne du sens à ses projets. Il s’implique fortement dans une démarche RSE en se positionnant sur les quatre composantes : environnement, social, économique et gouvernance.

Le Jury tiendra compte également des actions de communication, de sensibilisation, de formation et de mobilisation des parties prenantes pour la mise en œuvre de la réalisation.

**ARTICLE 4 CATEGORIES**

• Actions en faveur des Séniors

• Implication dans le domaine de la Santé

• Insertion / Handicap

• Accompagnement des start-ups

• Egalité Professionnelle

• Environnement/transports

• Prix Spécial « Dons Covid »

Les candidats peuvent concourir dans plusieurs catégories ou une seule.

**ARTICLE 5 DÉROULEMENT DES TROPHÉES**

Les Trophées RSE comprennent 3 phases :

1/ Inscription en ligne

Dossier à télécharger sur le site du SBC ou site suresnes-emploi-entreprises

L’inscription consiste à répondre à un questionnaire simple couvrant l’ensemble des enjeux de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

2/ Validation de la candidature

Dès réception de l’inscription, le candidat aux Trophées RSE est contacté par téléphone afin de valider la candidature, au regard des réponses apportées dans le questionnaire en ligne et au vu du règlement.

3/ Évaluation des dossiers

Une fois validées, les candidatures font l’objet d’un examen et d’un classement par le jury

Au terme de ce classement, le jury dresse la liste des lauréats.

Les délibérations du jury sont confidentielles.

Les lauréats seront connus lors de la soirée de remise des trophées le 3 décembre 2020.

1 trophée par catégorie sera remis. Le Jury se réserve le droit de désigner des ex-aequo.

**ARTICLE 6 PROCESSUS ET CALENDRIER**

Mi-octobre 2020 : Ouverture des Candidatures en ligne et par mail.

15 janvier 2021 : Fin des candidatures et classement des dossiers par le Jury

11 février 2021 – Soirée de remise des prix

**Article 7 LE PRIX**

Les lauréats reçoivent le jour de la remise des prix un trophée en présence des élus de la Ville et du Conseil d’Administration du Suresnes Business Club.

Ils bénéficient des retombées médias liées à l’événement : Suresnes Mag, suresnesmag.fr, sites internet spécialisés.

**Article 8 DONNEES NOMINATIVES**

Les données nominatives transmises par les candidats font l’objet d´un traitement destiné au déroulement du Concours. L’organisateur est responsable du traitement des données à caractère personnel des participants.

Les candidats sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Ils acceptent que leurs données soient utilisées par l’Organisateur pour la réalisation des actions de communication prévues au présent règlement et transmises à son partenaire, la Ville de Suresnes pour les actions de communication sur tout support de communication de la ville.

Les participants bénéficient d’un droit d’accès, de rectification et de suppression relatif aux informations les concernant en s’adressant par écrit au Président de Suresnes Business Club à l’adresse 2 rue Carnot, 92150 Suresnes. Les données après anonymisation peuvent faire l’objet de statistiques et d’analyses des activités.

**Article 9 - RESPONSABILITES**

La responsabilité de l’organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Concours devait être modifié, suspendu, écourté ou annulé. L’organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu’il jugera utile, relative au respect du Règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère.

**Article 10 – LOI APPLICABLE ET INTERPRETATION**

Le Règlement est exclusivement soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tous les cas non prévus par le Règlement seront tranchés par l’association le Suresnes Business Club, en tant qu’organisateur

ANNEXE 1

AUTORISATION

A nous retourner signé à [ppuissant@ville-suresnes.fr](mailto:ppuissant@ville-suresnes.fr) ou [wperes@seriousfactory.com](mailto:wperes@seriousfactory.com) :

Par la présente, le candidat (prénom, nom, fonction) : Représentant la société…..

a) déclare et garantit être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment brevets, marques, dessins et modèles, photos, droits d'auteur, vidéos.) attachés aux réalisations présentées ainsi qu’à tout élément du dossier de candidature,

b) autorise l’Organisateur à reproduire et représenter ces éléments lors de la présentation et des comptes-rendus, dans les supports de communication de l’association Suresnes Business Club et de la ville de Suresnes (le magazine Suresnes Mag et son site internet www.suresnes-emploi-entreprises.fr) ainsi que dans tout autre média et document promotionnel de ces dernières quel qu’en soit le support susceptible de valoriser les Trophées Entreprises Suresnes Engagement RSE Local. Ces autorisations intervenant sans obligation d’aucune sorte à la charge de l’Organisateur et de la Ville de Suresnes, en conséquence, garantit ces derniers de tout recours à l’égard de ce qui précède,

c) en déposant sa candidature, reconnait avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement du concours.

Signature